FRANÇOIS
HOLLANDE

Monsieur Louis SCHWEITZER
Président
Fondation Droit Animal Ethique
et Sciences
39, Rue Claude Bernard
75005 PARIS

Paris, le 02 MAI 2012

Monsieur le Président,

Vous m'avez interrogé sur la politique que je souhaite mener afin d'assurer la protection des animaux.

Si ce thème ne se situe pas au cœur de la campagne présidentielle, le minorer serait une faute.

Le bien-être animal, qu'il s'agisse des conditions d'élevage, d'abattage ou encore de la protection des espèces menacées, doit faire l'objet de fortes et ambitieuses mesures que je m'engage à mettre en œuvre si les Français m'accordent leur confiance en mai prochain.

Les animaux ne sont pas, comme l'a déjà rappelé en 1976 la loi de protection de la nature, dénués de sensibilité, et se trouve, de ce fait, sujets à l'angoisse et à la souffrance lorsque celles-ci sont provoquées par des causes extérieures.

Les centres d'accueil des animaux avec lesquels nous avons l'habitude d'échanger nous ont d'ores et déjà fait part de leur inquiétude en cette période de crise où l'abandon d'animaux domestiques ne cesse de croître. Je ne veux pas rendre antinomiques la défense des plus démunis d'entre nous et la défense des animaux. Cela m'a toujours paru une ineptie d'affirmer que la souffrance des hommes pouvait justifier, voire légitimer celle des animaux.

L'évitement de violences inutiles doit être une priorité dans l'évolution des politiques de protection des animaux. L'échelon communautaire est, à l'évidence, le plus pertinent non seulement pour impulser ces politiques mais aussi et surtout, très cohérent à l'heure où les échanges commerciaux impliquant du bétail sont devenus transnationaux.

Alors que le Code rural qualifie très justement l'animal d' « être sensible », cette qualification ne se retrouve malheureusement aucunement dans le Code civil qui continue à placer l'animal dans le chapitre des biens. En outre, aucune loi ne protège aujourd'hui les animaux sauvages en tant qu'individus. Cette situation est très critiquable et nous laisse à penser, à bon escient, qu'en son état actuel, le droit français apparaît trop peu progressiste et peu cohérent.

.../...

francoishollande.fr
59, avenue de Ségur 75007 Paris - Tél. : +33 (0)1 56 58 90 40 - cab@francoishollande.fr

Aussi, je souhaiterais également, si les Français m'élisent à la Présidence de la République, définir un nouveau statut juridique de l'animal qui reflète les vérités scientifiques ainsi que l'évolution de la perception des animaux dans la société. Il me paraît nécessaire de réformer le Code civil afin que ce dernier ne définisse plus l'animal par son utilisation, en tant qu'objet patrimonial, mais bien comme un être sensible. Si le cadre législatif sera amélioré, c'est bel et bien un contrôle accru de l'application et du respect des lois qui doit advenir, ce qui, dans le domaine de la protection des animaux est toujours complexe et qui rend, j'en ai bien conscience, votre travail difficile. Il va de soi que la Fondation Droit Animal Ethique et Sciences doit compter parmi les interlocuteurs privilégiés des services de l'Etat compétents en matière de protection animale.

Partageant avec vous la certitude que les animaux sont un élément essentiel de notre société, et sensible à l'urgence environnementale, je vous confirme enfin mon ambition d'axer mon quinquennat, si je suis élu, sur la protection et la reconquête de la biodiversité.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de toute ma considération.

François HOLLANDE